



école des
SENTIERS

POLITIQUE D'ADMISSION

2024-2025

**PROGRAMME D'ÉDUCATION
INTERMÉDIAIRE**



Déclaration de mission de l'IB

Le Baccalauréat international a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

À cette fin, l'organisation collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses.

Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

La présente politique a pour objectif d'encadrer les processus d'admission et d'inscription des élèves qui désirent intégrer le Programme d'Éducation intermédiaire de l'école des Sentiers. Elle vise aussi à assurer à l'élève un traitement équitable quant à l'analyse de son dossier.

Fondements

- Le PEI est ouvert à tous les élèves âgés de 11 à 17 ans qui sont inscrits dans les établissements ayant obtenu l'autorisation de le mettre en œuvre.
- Le PEI est conçu pour être inclusif et ce programme profite à tous les élèves qui le suivent, quels que soient leurs centres d'intérêt et leurs compétences scolaires. La mise en œuvre du PEI implique la participation de tout l'établissement, bien que le programme puisse aussi s'adapter aux modèles scolaires sélectifs.
- Le PEI a pour but de former des apprenants actifs, sensibles à la réalité internationale, qui sont capables d'empathie et de donner un sens à leur vie.
- Ce programme donne l'occasion aux élèves de mener une recherche sur un large éventail de problématiques et d'idées importantes sur les plans locaux, nationaux et mondiaux. Les élèves deviennent alors des penseurs faisant preuve de créativité, d'esprit critique et de réflexion.¹
- Nos actions sont également guidées par la *Politique relative aux critères régissant l'admission et l'inscription des élèves* du Centre de services scolaire des Premières Seigneuries (voir annexe I).

Responsabilités

Le processus d'admission et d'inscription est sous la responsabilité de la direction de l'école. La responsabilité de l'échéancier et des procédures d'admission appartient à l'équipe de direction pédagogique du PEI conjointement avec le conseiller d'orientation désigné et le Centre de services scolaire.

¹ <https://www.ibo.org/fr/programmes/middle-years-programme/what-is-the-myp/>

Critères d'admission pour la première année du PEI :

Afin d'être admissible à la sélection, l'élève doit:

- Être promu(e) au secondaire;
- Obtenir une réussite assurée en français, anglais et mathématique au bulletin de la 5^e année du primaire;
- Accepter de participer aux activités de sélection proposées par l'équipe de direction pédagogique, le cas échéant.

Ordre de priorité de sélection (CSSPS)

Dans le cas où le nombre de demandes est supérieur au nombre de places disponibles, la priorité aux candidats sera définie comme suit:

Priorité 1 : Respect de la date limite de la demande d'admission sur le Guichet unique du CSSPS;

Priorité 2 : Lieu de résidence (territoire CSSPS) ;

Priorité 3 : Continuité du programme particulier du primaire ;

Priorité 4 : Participation aux activités de sélection, si applicable ;

Priorité 5 : Qualité du dossier scolaire : réussite assurée dans l'ensemble de ses matières scolaires et attitude personnelle en lien avec la mission de l'IB ;

Priorité 6 : Lieu de résidence (bassin de l'école des Sentiers).

Critères d'admission en cours de programme

Afin d'être intégré(e) au PEI en cours de programme, l'élève doit :

- Démontrer une réussite assurée dans l'ensemble de ses matières scolaires ;
- Démontrer une attitude personnelle en lien avec la mission de l'IB et être prêt à se conformer aux différentes exigences du programme et de l'établissement ;

- Entreprendre une démarche pour être à niveau pour intégrer le cours d'espagnol (voir Annexe II) ;
- Si l'élève est déjà inscrit dans un programme PEI, fournir les preuves attestant son cheminement scolaire et le développement des exigences de l'IB et de la SÉBIQ.

ANNEXE I

Voici la politique d'admission du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries :

https://www.csdps.qc.ca/fileadmin/user_upload/csdps/Information_aux_parents/Admission_et_inscription/Politique_criteres_admission_et_inscription.pdf

ANNEXE II

Exigences relatives à l'espagnol pour les élèves souhaitant intégrer le programme après la première année:

L'élève qui désire présenter sa candidature pour intégrer le programme en deuxième ou troisième année et qui n'a jamais suivi de cours d'espagnol devra se procurer le cahier d'activités *Encuentros 1* et s'engager à compléter les unités vues en classe par les autres élèves afin d'être à niveau lors de la rentrée. Des cours privés ne sont pas obligatoires, mais fortement suggérés.

Si l'élève intègre le programme en quatrième ou cinquième année du PEI, il devra passer un examen à l'école à la date déterminée conjointement par l'élève et la direction. Les trois compétences du MEQ seront évaluées.

L'élève qui désire présenter sa candidature et qui a déjà suivi des cours d'espagnol devra :

- Fournir ses bulletins scolaires des années antérieures pour analyse par la direction;
- Si le cours suivi antérieurement correspond au cours 141404, aucun examen ne sera nécessaire;
- Si le cours suivi ne correspond pas au cours 141404, la procédure décrite plus haut sera appliquée.

Suivi et diffusion

La politique d'admission est disponible sur le site web de l'école dans la section « PEI ».

Sous la responsabilité de l'équipe de direction pédagogique, la politique sera révisée annuellement. Le processus se fait en équipe-PEI, conjointement avec la personne responsable des admissions, pour être ensuite diffusée à l'ensemble de la communauté scolaire.

Politique rédigée en 2020 par :

Mélanie Tremblay, enseignante et responsable du PEI ;

Élaine St-Hilaire, conseillère en orientation de l'école des Sentiers.

Politique révisée en 2024 par :

Élaine St-Hilaire, conseillère d'orientation

Mélanie Tremblay, enseignante et responsable du PEI

Karina Hayes, directrice

Approuvée par le CPE le 1er octobre 2024

Approuvée par le CE le 1er octobre 2024